



## PIECE 3.1: REGLEMENT GRAPHIQUE

### PLANCHE N°25/38

# ECHELLE 1/5000e

				<b>24</b> Saint-Martir		
	4	11	18 erganty	<b>25</b>	<b>31</b> vière:	
<b>1</b> kiuja	Aujo c-Poujais	Esclauze 12	19	régols <b>2.6</b> agna	32	36
	Laburga <b>6</b> -	de <sub>Cremps</sub> 13	20 amps	<b>27</b> Varaire	mogne-en-0	37
	<b>7</b> Lal	penque	21 B	28 Sa	Reaurega 34.	da <b>38</b>
<b>2</b> Mont	doumerc	<b>15</b> Belm	Dnt-Ste-For	29	35	
3	Belfort-du		23			
	10	17		•		

ECMIRN relief rural concept bureau d'études - ingénierie sur la INGENIERIE







Ua: zone urbaine correspondant aux centres-bourgs, centres anciens des villages et hameaux anciens denses

Ub : zone urbaine correspondant aux faubourgs des villes, quartiers, et mas de villages, hameaux anciens plutôt lâches Ubt : zone urbaine correspondant à la bastide de Beauregard

Uc : zone urbaine correspondant aux quartiers récents des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires Uep : zone urbaine dédiée aux équipements publics

Up : zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à protéger en raison d'une forte valeur patrimoniale

Ux : zone urbaine correspondant aux secteurs à vocation d'activités, de commerces et de services

AUa : zone à urbaniser en continuité des centres-bourgs, des centres anciens des villages et des hameaux anciens denses AUb : zone à urbaniser en continuité des faubourgs des villes, quartiers et mas de villages et des hameaux anciens plutôt

AUc : zone à urbaniser en continuité des hameaux et des villages ou des réseaux AUI : zone à urbaniser à vocation de loisirs et d'accueil touristique

AUx : zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services

2AU : zone à urbaniser fermée 2AUx : zone à urbaniser fermée à vocation d'activités, de commerces et de services

Ap : zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique Ast : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à dominante agricole

N : zone naturelle ou forestière NI : zone naturelle ou forestière à vocation de loisirs

Nca : carrières

Np : zone naturelle ou forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique

Nst : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à dominante naturelle ou forestière

Npv : zone naturelle ou forestière autorisant le photovoltaïque au sol

★ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N ★ Elément à préserver pour raison écologique

ratrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel,

historique, architectural ou écologique Linéaire commercial protégé

 Linéaire commercial protégé - façade ancien commerce Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

Haies à préserver pour raisons écologiques

Murets à préserver pour raisons écologiques

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N

Emplacement réservé

Espace boisé classé

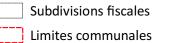
Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

## Zones humides à protéger

Zone de sensibilité paysagère

Risque inondation

Enveloppe des PPRi - risque d'inondation Risque d'inondation connu, hors zonage PPRi



Parcelles

